PÉTITION

A LA

CONVENTION NATIONALE.

Citoyens Législateurs,

La constitution que vous nous avez donnée, ayant pour base les droits naturels et sociaux de l'homme, qui, à ce titre devroit être la constitution de tous les peuples de l'Univers, est sans doute un bien inapréciable; mais, citoyens représentans, la liberté, quoique vraiment l'apanage de l'homme, deviendra pour beaucoup un couteau entre les mains d'un enfant et souvent d'un furieux, si de sages loix sociables n'en fixent pas l'usage.

Le luxe et les vices qui accompagnent et environnent toujours les cours des rois, n'ont pas disposé tous les français à devenir des républicains vraiment frères, qui n'ont en vue que l'intérêt général. L'agiotage affreux qui a lieu depuis la révolution, et le brigandage actuel du commerce, prouvent assez que chacun a travaillé pour soi au détriment des autres. Vous avez, citoyens représentans, rendu des décrets, et fait des

loix qui, par l'astuce des accapareurs et des malveillans, n'atteignent personne, ou presque personne, et petit à petit tous sauront s'y soustraire. Les loix isolées que nécessitent les circonstances, s'entre-détruisent successivement, s'entravent au moins, ou n'ont qu'un effet momentané ; ce qui ne peut opérer un bien solide, et nous laisse toujours aux expédiens. C'est par de grands moyens, citoyens Législateurs, qu'il faut opérer de grandes choses ; c'est par une loi fondamentale, qui englobe tout, et d'où dérivent toutes les autres qu'il faut régénérer la France ; tel est le but du travail que je viens ici soumettre à votre sagesse ; son objet est aussi vaste que ses moyens d'exécution sont faciles.

Souffrant depuis long-tems de ne voir employer que des palliatifs ruineux aux maux qu'éprouve ma patrie, j'ai cherché un remède radical. Je crois l'avoir découvert ; et en bon républicain, je me trouverai trop heureux de d'avoir pu contribuer au bonheur de mes frères. Mais pour l'établir d'une manière invariable, ce bonheur, il faut que l'exportation des grains, l'accaparement et l'agiotage soient détruits ; que le commerce soit régénéré, que la dette nationale soit acquittée, et que tout impôt soit supprimé. Je ne crois

pas me tromper, citoyens représentans, en vous assurant que mon projet renferme tous ces avantages, et qu'il ne trouvera de contradicteur que dans le commerçant avide, qu'un gain honnête ne peut satisfaire; le court apperçu que je vais vous donner va vous mettre à même de le juger.

L'érection de la France en république, et les bases toutes philosophiques de notre constitution qui vont distinguer notre gouvernement de celui de toutes les nations, m'a fait desirer de pouvoir trouver une organisation qui nous fût propre, et avec laquelle nous pussions nous soutenir par nos propres forces, sans emprunts, sans impôts, et sur-tout sans être exposés á la disette des subsistances. Un coup-d'œil réfléchi sur la variété des productions de la nature dans les différens climats, m'a indiqué la marche que je devois suivre. Tout est fait pour l'homme, me suis-je dit; mais tous les hommes ne sont point entourés de ce qui leur est nécessaire, ou utile; ce n'est que par le commerce qu'ils peuvent se le procurer; le commerce doit donc être une des bases de tous les établissemens sociaux. J'ajoute qu'il peut lui seul en être le soutien. Venons à la preuve pour ce qui nous concerne.

La France, d'après calcul fait, contient 24 millions d'habitans dont la consommation individuelle se porte, tant en nourriture qu'en vêtemens, en les divisant en trois classes, et rapportant tout à la moyenne, à trois cent livres par an ou environ.

Remarquez, citoyens représentans, que je cave au plus bas. Vingt-quatre millions d'hommes, à trois cents livres par individu, font donc un total de plus de sept milliards (1); cèla n'est pas susceptible d'erreur; mais pour que cette consommation personnelle devienne un bien général, je demande qu'il soit établi dans chaque département des magasins nationaux, et que les cultivateurs, propriétaires et manufacturiers soient obligés de déposer à un prix modéré qu'ils recevront à l'instant, l'excédent de leurs consommations, de toute espèce de marchandises; que la nation distribue ces mêmes marchandises au commerçant en gros en se conservant un bénéfice de 6 pour cent, que le bénéfice du commerçant en gros soit fixé à 8 pour cent, et que celui du détaillant soit fixé à 12 pour cent.

---

(1) Sans y comprendre le versement des premiers fonds, tant pour l'acquisition de toute espèce de marchandises, que pour l'escompte des effets.

Que résultera-t-il, citoyens représentans, de ces établissemens et de vos fixations ? un bénéfices annuel pour la nation de huit cent millions cinq cent mille livres, et un produit net au bout de vingt années, et tous frais et charges de l'état prélevés, de la somme de 16,170,000,000 ; ce qui mettra la nation en état de faire face et au-delà à toutes les dépenses.

Partant, tout impot peut être supprimé, les domaines nationaux libérés, et sur les économies, la dette nationale acquittée. Qu'en résultera-t-il encore de ces établissemens ? Que l'exportation des grains deviendra impossible, que l'accaparement ne pourra plus avoir lieu, que l'agiotage tombera nécessairement, et que le commerce sera régénéré par le principe et dans toutes les parties. Qu'en résultera-t-il encore ? Que la confiance, portant alors sur des bases solides, nos assignats ne perdront plus, même chez l'étranger ; que le numéraire sera remis en circulation; ce qui nous mettra à même de traiter au pair avec nos voisins. Il en naîtra aussi dans peu d'années une sorte d'égalité dans les fortunes prises dans chaque état. Plus de banqueroutes, ni procès qui en sont les suites.

Mais quel est enfin, citoyens représentans,

le bien plus solide qui en résultera ? L'affermissement et l'amour de la république ; l'impôt est l'aliment des rois, il marche toujours à leur suite ; ces sangsues couronnées pompoient le sang humain, s'ils pouvoient y attacher une idée de plaisir. Quel est donc le républicain Français qui, tranquille chez lui, quitte de tout impôt, vivant de son commerce, de son emploi, ou d'un travail manuel, voudroit changer cette vie heureuse et indépendante, pour se donner un maître ? Non, cette idée ne viendra à aucun ; il défendroit au contraire ses foyers avec toute la force dont il est capable ; et la perspective seule d'une vie aussi douce que celle que lui promet mon nouveau mode de commerce, ajouteroit à son ardeur naturelle pour chasser du territoire français les ennemis de la patrie et de son bonheur.

L'on ne m'objectera pas sans doute que les 6 pour cent que tirera la nation, seront toujours un impôt; puisque les denrées prises chez le détaillant ne coûteroient que 18 pour cent de bénéfice, tandis qu'à la seconde main elles en coûtoient 20 pour cent. Aucun marchand ne gagnoit moins de 10 pour cent, et il en est qui gagnoient bien davantage. Les 6 pour cent que tireroit la nation ne seroient donc même.

pas un impôt qu'on pourroit nommer insensible ; et à ce titre, il mériteroit encore la préférence.

Je crois, citoyens représentans, vous avoir démontré d'une maniere irrésistible l'avantage du nouveau mode de commerce que je propose, et dont je fais hommage à la convention. Quoique mon projet soit vaste, puisqu'il embrasse tout, ses moyens d'exécution n'en sont pas moins infiniment faciles, et il est évident que l'établissement de mes magasins nationaux, et leurs administrations trouveront beaucoup moins de difficultés et seront moins dispendieux, que n'a été ci-devant l'établissement et la régie des fermes, établissement ruineux pour la France, tandis que celui que je propose l'enrichira nécessairement.

Si, comme j'ose m'en flatter, la convention décrete mon nouveau mode de commerce, je demanderois encore que les dettes des particuliers qui ont souffert par la révolution fussent aussi acquittées. Je donnerai, à cet égard, un mode d'exécution qui, sous plus d'un rapport, pourroit être avantageux à la nation ; mais comme il est des parties qui perdroient à être divulguées, je donnerai mon travail à une commission particulière qu'il plaira à la convention de nommer.

Je désirerois, citoyens représentans, pouvoir être utile à tous mes freres. Je n'ai eu d'autre but, en commençant mon ouvrage, que de tirer ma patrie de l'affreuse détresse dans laquelle elle se trouve depuis si longtems. La constitution que vous nous avez donnée a posé les fondemens de son bonheur. Les sages lois sociales que vous nous donnerez couronneront l'édifice, et la France sera régénérée.

SALUT ET FRATERNITÉ.

DUPRÉ, *Auteur.*
Quai Pelletier, n°. 45.

De l'imprimerie de CLEMENT, cour des Barnabites.